Lycée Corneille de Rouen. Bulletin de rentrée. Septembre 1972.

Numéro d'inventaire : 1978.03725
Type de document : prospectus, catalogue publicitaire
Date de création : 1972
Description : Livret constitué de feuillets polycopiés de diverses couleurs, reliés avec une thermo-bande. La couverture porte une photo n&b représentant la chapelle du Lycée.
Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Document destiné aux enseignants, présentant le Lycée Corneille de Rouen pour la rentée 1972, ses structures administratives et pédagogiques, ses bâtiments (plans), ses personnels, etc... Horaires et programmes parus au BO en 1972.
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : Post-élémentaire
Nom de la commune : Rouen
Nom du département : Seine-Maritime
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 35
Mention d'illustration
ill.
Sommaire : Sommaire Éditorial du Proviseur

Lycée Corneille
Rouen

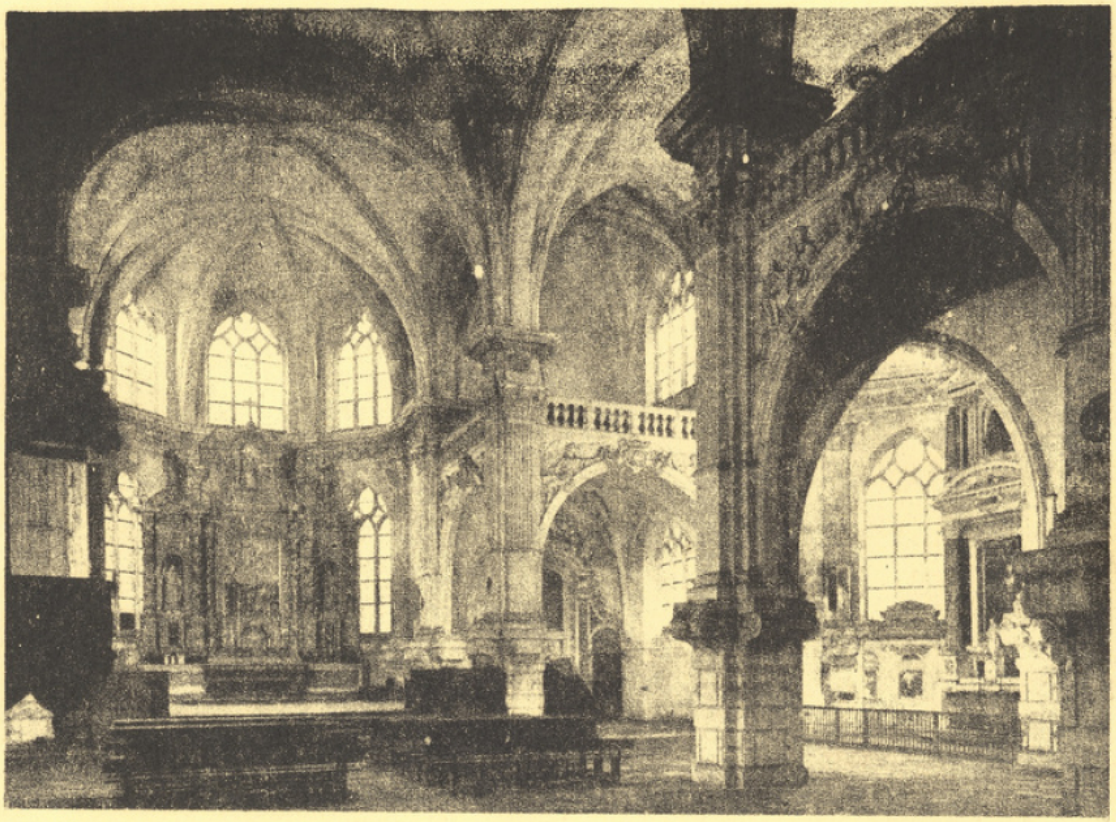

Bulletin de Rentrée

Septembre 1972

H O R A I R E S et P R O G R A M M E S - 1 -

Circulaire n° 72-41 du 1er février 1972

Objet: Horaire des enseignements d'histoire,de géographie et d'instruction civique en classe de troisième.

La nouvelle organisation de la classe de troisième,fixée par l'arrêté du 22.6. 1971, attribue au groupe "histoire,géographie,instruction civique" un horaire hebdomadaire de trois heures,par alignement sur la structure de la classe de 4°

Cet enseignement doit nécessairement s'articuler autour des thèmes retenus par les programmes du 10 septembre 1969 pour l'histoire-l'époque contemporaine, de 1789 à nos jours- et pour la géographie-la France. Leur importance et leur ampleur ne sauraient être méconnues.....

...Il est naturel et légitime de rattacher les différents éléments du programme d'instruction civique,soit à l'enseignement de l'histoire,pour ce qui est de l' organisation politique et administrative de la France, soit à l'enseignement de la géographie,pour ce qui est de"l'effort français" Cet aménagement logique de l'enseignement permettra de dégager le temps nécessaire à l'étude de ces aspects du programme,qui ne peuvent,eux non plus, être négligés.

°°°°°°°°°
°°°°

Arrêté du 4 février 1972

Objet: Programmes applicables dans les classes de mathématiques supérieures et de mathématiques spéciales.

(B.O. N° 7 du 17.2.72, pages 465 à 504)(B.O. N° 8 ,p. 569 à 594)

°°°°°°°
°°°°

Circulaire n° 72-134 du 28 mars 1972

Objet: Dispositions relatives à l'enseignement des mathématiques en 4ème et 3ème pour l'année scolaire 1972-1973, et à l'épreuve de mathématiques du BEPC

B.O. N° 14 du 6.4.72 ,pages 1018 à 1021

&&&&&&&&&
Arrêté du 29 mars 1972

Objet: Horaires transitoires des classes du second cycle long conduisant au baccalauréat de l'enseignement secondaire.

ARTICLE PREMIER.- A compter de la rentrée scolaire de 1972, le tableau des horaires annexé à l'arrêté du 19 mars 1970 est remplacé, en ce qui concerne les sections A et A B de la classe de seconde, par le tableau annexe du présent arrêté.

ART.2.- A compter de la rentrées scolaire de 1973,le tableau des horaires annexé à l'arrêté du 19 décembre 1966 modifié est remplacé, en ce qui concerne les sections A et B de la classe de première,par le tableau annexe II du présent arrêté.

ART.3.- A compter de la rentrée scolaire de 1974, le tableau des horaires annexé à l'arrêté du 19 décembre 1966 modifié est remplacé, en ce qui concerne les sections A et B de la classe terminale,par le tableau annexé III du présent arrêté.

Voir tableaux annexes 1,2 et 3 , B.O. N° 15 ud 13.4.72,pages 1058 à 1060

§§§§§§§§§§§§§§§§§§
§§§§§§§§§

Circulaire n° 72-148 du 10 avril 1972

Objet: Horaires des classes du second cycle long comportant une option Arts.

Les horaires des classes du second cycle long assurant la préparation aux options " éducation musicale" et " arts plastiques" du baccalauréat sont fixés conformément au tableau annexé à la présente circulaire.

Ces horaires qui remplacent ceux fixés par les circulaires n° 68-361 du 24 septembre 1968 et n° 68-405 du 14 octobre 1968 sont applicables à compter de l'année scolaire 1972-73 en classe de seconde, de l'année scolaire 1973-1974 en classe de première et de l'année scolaire 1974-75 en classe terminale.

Voir tableau annexe au B.O. N° 15 du 13.4.72 page 1062

Circulaire n° 72-98/B du 24 mars 1972

Objet: Dispositions à prendre à l'occasion de la préparation du prochain mouvement en vue de l'organisation à la rentrée de septembre 1972 de la nouvelle répartition des horaires d'éducation physique et sportive.

Voir B.O. N° 16 du 20.4.72 pages 1111 à 1113 et, pages suivantes : la copie de la circulaire du 9 septembre 1971 qui traité de la répartition des horaires hebdomadaires d'éducation physique et sportive .

Arrêté du 29 mars 1972

Objet: Programmes de latin et de grec des classes de seconde du second cycle long conduisant au baccalauréat

ARTICLE PREMIER.- L'enseignement du latin et du grec dans les classes de seconde sera donné conformément aux programmes annexés au présent arrêté.

ART.2.- Ces programmes entreront en application à compter de la rentrée scolaire de 1972.

Voir B.O. N° 17 : programme de latin-Classe de seconde :pages 1194 et 1195
id : programmes de grec-Classe de seconde :pages 1196 et 1197

Circulaire n° 72-147 du 10 avril 1972

Objet; Commentaire des programmes de grec et de latin pour les élèves commençant l'étude de ces disciplines en classe de seconde.

Voir B.O. N° 17 du 27.4.72 pages 1197 à 1200

Circulaire n° 72-196 du 3 mai 1972

Objet: Epreuves orales du baccalauréat de l'enseignement du second degré à partir de 1972:

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que les instructions données par ma circulaire n° 70-214 du 5 mai 1970 concernant les épreuves orales du baccalauréat modifiée par ma circulaire n° 70-440 du 18 novembre 1970 restent valables jusqu'à nouvel ordre sauf en ce qui concerne les points suivants: